



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 30 octobre 2022	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 10 °C)	Venteux : 8 km/h (Sud)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 SC/KR	Inscriptions totales 68/72
Total des paris mutuels	\$327,177			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge en formation Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	--

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Retrait hâtif (autre) effectué par les juges du cheval, "STATE NEWS", de la Course 8.

Retrait hâtif (transportation) effectué par les juges du cheval, "PERPETUAL ROCK", de la Course 9.

Courses :

Samuel Fillion a été autorisé à se retirer d'une course.

Robert Shephred a été autorisé à se retirer de deux courses.

Nous avons discuté de la règle de la CAJO 25.09 (les conducteurs doivent honorer tous leurs engagements de courses) avec les deux participants. L'explication qu'a donnée M. Fillion a été acceptée. M. Shepherd a été averti de veiller à ce qu'il soit disponible pour tous les futurs engagements de courses acceptés.

1. Le #2, "BOOMANDBUST", (Guy Gagnon), a subi un bris d'équipement (mors Buxton), après le poteau de ½ mille. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Le conducteur du #1, "ROSE RUN VORTEX", (Clarke Steacy), a été averti au sujet de la règle de la CAJO 22.23.04(c) (les mains en rapport avec la tête). Rien d'autre à signaler.
5. Retrait tardif (rétention) effectué par les juges du cheval, "NINE WAYS". On a opéré un remboursement de \$79. L'entraîneur, Gavin Christie, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 26.12 (retard au paddock) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. Décision #1931315. Rien d'autre à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Le conducteur du #1, "BET TILL DAWN", (Robert Shepherd), a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.23.03(b) (action de poignet au-delà de ce qui est acceptable) et (c) (le fouet en dehors des limites du sulky). Il s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours consécutifs, à être purgée du 13 au 15 novembre, inclusivement, et une sanction pécuniaire de \$200. Décision #1931374. Rien d'autre à signaler.
9. Rien à signaler.
10. **2 Enquêtes** des juges

Enquête 1 pour la performance du #6, "STAR DOG", (Ryan Guy), arrivé en 4^e position, aux alentours du dernier virage pour une potentielle sortie de course. Le #6 s'est rendu à l'intérieur de deux pylônes consécutifs et en a heurté plusieurs autres sans pourtant être dépassé. Aucune infraction signalée.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/iyte197USNU>

M. Guy sera présent pour l'examen relatif à la règle de la CAJO 18.08.02 (avoir quitté la course).

Enquête 2 pour les bris d'allure survenus au #2, "SPORTS REPORT", (Guy Gagnon), arrivé en 5^e position, avant le poteau de ¼ de mille et ensuite avant celui de ½ mille. Lors du bris d'allure avant le poteau de ¼ de mille, le #2 a provoqué des obstructions aux #6, "STAR DOG", (Ryan Guy), #7, "PANTHEON SEELSTER", (Jimmy Gagnon), et #8, "STONEBRIDGE BEACH", (Stephane Pouliot), et plus tard au #7 avant le poteau de ½ mille. Le #2, arrivé en 5^e position, a été placé en 8^e position, conformément à la règle de la CAJO 22.09. Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/AE0fQ2Q-VJY>

Réclamations :

Aucune